

COLLOQUE JURIS'CUP 2009

ACTUALITE JURIDIQUE DE LA PLAISANCE

LA PLACE AU PORT

- La précarité existe-t-elle ?
- Nécessité d'un ensemble juridique cohérent et adapté aux besoins des professionnels, collectivités et particuliers



Jeudi 17 septembre 2009

Marseille

Maison de l'Avocat - 51 Rue Grignan – 13006 Marseille

Actualité juridique de la plaisance

Par Denis CLERIN, Adjoint au Chef de la Mission de la Navigation de Plaisance à la Direction des Affaires Maritimes et du « MEEDDAT » :

→ **Textes d'application de l'ordonnance du 2 AOUT 2005** sur les pouvoirs de police en matière portuaire, et le maintien du rôle de gestionnaire pour l'attribution des places et des postes à quai. Le projet de décret relatif à la police des ports maritimes et le projet de décret portant règlement général de police dans les ports maritimes de plaisance.

→ **Les évolutions réglementaires** : marques extérieures d'identité (décret et arrêté), eaux intérieures (réglementations techniques), matériel de sécurité (division 240), division 244 (navires traditionnels), division 245 (manifestations nautiques), divers (arrêté pour les membres du CSNPSN, arrêté pour les BIP,)

Par Stéphane MIRIBEL, Rédacteur en Chef de la revue Droit Maritime Français :

→ **Le droit positif de la plaisance – jurisprudence interne et communautaire 2008-2009** : regard sur les principales décisions concernant le port de plaisance, le navire de plaisance, la navigation de plaisance et les plaisanciers.

Introduction : historique de la législation

Première partie

Le Droit Actuel

Rappel de la Réglementation des divers modes de gestion portuaire

→ **Les modes d'exploitation et d'occupation existants** par Monsieur le Professeur Jean-Claude RICCI, Université Paul-Cézanne Aix-Marseille 3

→ **La prorogation des contrats de concession ou de délégation de gestion des ports de plaisance, quelles possibilités actuellement ?** par Maître Geneviève REBUFAT-FRILET, Avocat au Barreau de Marseille, responsable du Groupe Juridique de la Fédération des Ports de Plaisance

→ **L'utilisation des ports de plaisance par des navires exploités par des professionnels de la mer** par Monsieur le Professeur Robert REZENTHEL, chargé de cours Université de Lille II

Deuxième partie

Quelles pratiques aujourd'hui ?

Les incidences économiques et humaines de la précarité

→ **La place pour l'économie dans les ports de plaisance** par Franck RECOING, Vice Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Marseille Provence et Président du Club Provence Nautisme

- Les places affectées aux professionnels de la plaisance par Eric MABO, Directeur Régional Méditerranée de la Fédération des industries nautiques
- Le port de la Base de Sous-Marins : un port dédié aux professionnels de la plaisance par Brieuc MORIN, Directeur des ports SELLOR
- Aperçu de la conciliation des intérêts publics/privés dans la gestion de l'espace portuaire par Julien BELDA, Chargé de Projets, Club Provence Nautisme
- Le point de vue du délégant : avantages et inconvénients du système actuel en tant que concédant et gestionnaire de port par Claude PICCIRILLO, Vice-Président et Président de la Commission Ports et Aéroports de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole
- Le point de vue du gestionnaire de port par René GAUDINO, Président de l'Union des Ports de Plaisance Provence Alpes Côte d'Azur
- Le point de vue de la personne privée et Le point de vue de l'association et de la fédération sportive – La nécessité de disposer de places pour les régates et les compétitions par Maître Denis REBUFAT, ancien Président du CNTL et membre du Conseil d'Administration de la FFVoile
- Passer d'une cohabitation floue à un partage harmonieux de l'espace maritime par Michel DEUFF, Journaliste

Troisième partie

Les Outils juridiques actuels pour la gestion portuaire sont-ils satisfaisants ? Faut-il faire preuve d'initiative ?

Vers un droit « dynamique » équitable et positif pour l'économie.
Développement durable : économie, emploi et environnement.
Répartition de l'espace portuaire.

Animée par Gildas ANDRE et Denis REBUFAT, Avocats au barreau de Marseille

- Les contentieux soumis aux juridictions administratives nous éclairent-ils sur les problèmes à résoudre ? par Pierre-Yves GONNEAU, Conseiller au Tribunal Administratif de Marseille, en présence de Jacques LEGER, Président de la Cour Administrative d'Appel de Marseille
- Résultats de l'appel à projet des ports de plaisance exemplaires et compte rendu du Grenelle de la Mer par Denis CLERIN, Adjoint au Chef de la Mission de la Navigation de Plaisance à la Direction des Affaires Maritimes et du « MEEDDAT »

Colloque organisé sous le parrainage de :



avec le soutien de : La Ville de Marseille, le Conseil Général des Bouches du Rhône, le Conseil Régional PACA, la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole

ASSOCIATION JURIS' Cup - 6 Cours Pierre Puget - 13006 Marseille

TEL 04.91.54.07.85 - FAX 04.91.33.64.75 ▪ [site internet : www.juriscup.com](http://www.juriscup.com) ▪ E-MAIL : juriscup@wanadoo.fr